



La Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche recherche 1 ETAPS Maitre-nageur titulaire du BEESAN ou du BPJEPS NATATION.

Sous l'autorité du directeur de la piscine et du chef de bassins, vous participez à la mise en œuvre de la politique sportive définie par la collectivité. Vous concevez, animez, enseignez et encadrez des activités sportives auprès de publics diversifiés et dans un environnement sécurisé. Vous intervenez également sur des manifestations.

Missions principales (non exhaustives) :

- Accueillir, surveiller le public en conformité avec les dispositions du P.O.S.S
- Appliquer et faire appliquer le règlement intérieur
- Organiser et conduire des séances d'activités aquatiques auprès des différents publics (scolaires, cours natation enfants et adultes, Aquagym, Aquabike, Aquafitness, bébés nageurs)
- Intervenir dans le cadre d'un projet éducatif en cohérence avec la politique sportive communautaire et des directives du Ministère de l'Education Nationale
- Détecter les anomalies de fonctionnement du matériel et effectuer les opérations de maintenance usuelle (matériel pédagogique et de secours)
- Veiller à la qualité de l'eau et signaler les dysfonctionnements des bassins
Si nécessité de service, participer aux opérations techniques de traitement de l'eau (formation prévue au quel cas).
- Participer aux animations ponctuelles
- Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Interventions ponctuelles en sport terrestre dans les écoles

Profil recherché

- Lauréat concours ETAPS ou mutation
- Titulaire du BEESAN ou BPJEPS Activités natation
- Certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de M.N.S à jour / - Secourisme actualisé
- Avoir le sens du travail en équipe être polyvalent et partager les valeurs du service public
- Être rigoureux dans l'application de ses missions et soucieux de l'accueil du public

Rémunération (de base)

- Traitement d'éducateur APS en fonction du grade et de l'échelon.
- 100% des leçons particulières pour le MNS après acquittement d'une redevance forfaitaire à la CCVA
- Primes.

Congés / temps de travail

- Pas de possibilité de poser des congés durant le temps scolaire sauf si cela est compatible avec les besoins du service.
- Contrat de 35 heures annualisé
- L'agent pourra être amené à travailler 6 jours sur 7, travail le week-end, travail en soirée.

Avantages collectifs au travail

- Prime de fin d'année / - Prime pour horaires atypiques / - Compte-Epargne Temps
- Avancement de carrière/promotion
- Prise en charge frais déplacement formation / - Bénéficiaire du CNAS / - Amicale du Personnel (forfait de ski Valmorel)

Période

- A partir du 1er janvier 2022

Envoyé CV + Lettre de motivation au mail suivant : hubert.neveu@ccva-savoie.com